
ACTE D'ENGAGEMENT

[AE]

MAITRE DE L'OUVRAGE

CACL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL)
4, Esplanade de la Cité d_Affaire CS 36029
97357 MATOURY CEDEX

OBJET DU MARCHE

SERVICE D'AGENCE DE VOYAGES

REMISE DES OFFRES

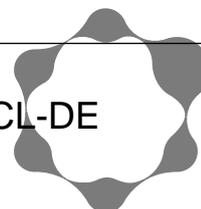
08/12/2021

HEURE LIMITE DE RECEPTION

17:00 (Heure de Guyane)

MARCHE N°

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021
Date de réception préfecture : 31/12/2021



Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique, régissant l'appel d'offres ouvert.

Article 1 – Identification de l'acheteur

Autorité compétente pour signer l'accord-cadre : Serge SMOCK

Comptable assignataire des paiements : Le trésorier de Cayenne municipal

Adresse : Trésorerie municipale de Cayenne
1555, Route de Baduel
BP 6004
97306 CAYENNE Cedex
Téléphone : 0594398210

Article 2 – Délai de validité des offres

L'offre ainsi présentée ne lie le candidat que si son acceptation est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 3 – Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cahier des clauses administratives générales – fournitures courantes et services (CCAG -FCS) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et publié au JO du 1er avril 2021

et conformément à leurs clauses,

Candidature individuelle

Le signataire s'engage sur la base de son offre et pour son propre compte;•
à produire, si l'offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.

- sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale.....	Accuse de réception en préfecture.....
Adresse établissement 973-249730045-2021.1217-199a-AP2021-CAGL-DE.....	
Immatriculé à l'INSEE Date de rétrotransmission : 31/12/2021.....	
	Date de réception préfecture : 31/12/2021

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Le signataire engage la société : OUEST VOYAGES GUYANE

..... sur la base de son offre;

- à produire, si l' offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale : OUEST VOYAGES GUYANE

Adresse établissement : 31 A, AVENUE FELIX EBOUE - 97320 SAINT LAURENT DU MARONI

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : 420 829 038 00033

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone : 05 94 34 44 44

Télécopie : 05 94 34 44 46

Courriel : info@ouestvoyagesgf.fr

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Candidature en groupement

L'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de l'offre du groupement;

- à produire, si l' offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nature du groupement: conjoint [] ou solidaire []

<p>Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE Date de télétransmission : 31/12/2021 Date de réception préfecture : 31/12/2021</p>

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et si l'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996].

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (si différente) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (si différente) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (si différente) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (si différente) :

Téléphone :

<p>Accuse de réception en préfecture</p> <p>73-249790045-20211217-199a-AP2021CAGL-DE</p> <p>Date de télétransmission : 31/12/2021</p> <p>Date de réception préfecture : 31/12/2021</p>
--

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (si différente) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Désigné dans l'accord-cadre, sous le nom de " titulaire ".

Article 4 – Répartitions des prestations entre membres du groupement

Obligatoire si le groupement est conjoint

Nom du membre	Description des prestations à exécuter	Montant HT

Article 5 – Type de prix

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

Article 6 – Modalités de variation du prix

Accusé de réception en préfecture
 973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
 Date de télétransmission : 31/12/2021
 Date de réception préfecture : 31/12/2021

Les prix sont fermes.

Article 7 - Contenu des prix

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Article 8 – Montant de l'accord-cadre

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 400 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 400 000.00 euros HT.

Article 9 – Sous-traitance

Les annexes n°..... à cet acte d'engagement indiquent, pour chaque sous-traitant payé directement, la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de lui faire exécuter, ainsi que les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque demande constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Ces demandes prennent effet à la notification de l'accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- montant hors taxes euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de %, soit euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en chiffres)
- montant TTC
- euros (en lettres)

Article 10 – Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée initiale de 24 mois.

Il est renouvelable 1 fois par reconduction expresse pour une période de 24 mois. Le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de reconduire ou non l'accord-cadre.

La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

En cas de reconduction, le titulaire de l'accord-cadre est tenu d'accepter la décision qui lui est notifiée.

La décision prise par le pouvoir adjudicateur est notifiée au titulaire, au plus tard 30 jours avant la date d'expiration de la période en cours.

Lorsque ce terme est atteint sans que le pouvoir adjudicateur ait signifié au titulaire sa décision, celui-ci peut solliciter la reconduction de l'accord-cadre. En cas de silence gardé par le pouvoir adjudicateur à l'expiration de l'accord-cadre, ce dernier n'est pas reconduit.

Délais d'exécution des

Accusé de réception en préfecture
 973249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
 Date de télétransmission : 31/12/2021
 Date de réception préfecture : 31/12/2021

Le délai d'exécution est fixé par chaque bon de commande et court à compter de la notification de celui-ci.

Article 11 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :
(joindre le RIB correspondant)

Libellé du compte : OUEST VOYAGES GUYANE
 Domiciliation : EAG.SDC CAYENNE N40
 Adresse : PLACE DES PALMISTES - 97300 CAYENNE
 Code IBAN : FR11 3000 2061 9400 0007 0333 W87
 Code BIC : CRLYFRPPXXX

En cas de paiement sur plusieurs comptes, selon la situation, remplir l'annexe "Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres de groupement " ou l'annexe "Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations".

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en euros.

Article 12 – Signature de l'accord-cadre par le candidat individuel

Fait en un seul original

Nom, prénom et qualité du signataire*	Lieu et date de signature	Signature
CHEUNG-A-LONG Murielle - Directrice Générale	St Laurent du Maroni, le 4 Décembre 2021	

*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 13 – Signature de l'accord-cadre en cas de groupement

Fait en un seul original

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 du code de la commande publique) :

Nom commercial et dénomination sociale du mandataire:

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est : conjoint [] ou solidaire []

[] Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement : (Cocher la ou les cases correspondantes.)

[] pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations

<p>Accuse de réception en préfecture 973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE Date de télétransmission : 31/12/2021 Date de réception préfecture : 31/12/2021</p>
--

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement : *(Cocher la case correspondante.)*

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous; *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

.....

Nom, prénom et qualité du signataire*	Lieu et date de signature	Signature

*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Accusé de réception en préfecture
 973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
 Date de télétransmission : 31/12/2021
 Date de réception préfecture : 31/12/2021

Article 14 – Liste des annexes à l'acte d'engagement

- Annexe - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires
- Annexe - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres
- Annexe - En cas de sous-traitance

Article 15 - Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A
le

Signature de l'autorité compétente en vertu de Président de la CACL.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021
Date de réception préfecture : 31/12/2021

Article 16 - Date d'effet de l'accord-cadre

En cas d'envoi par le profil d'acheteur :

Date de mise à disposition sur le profil d'acheteur

Saisir ci-dessous la date de la première consultation par le titulaire et les références de l'accusé de réception

Consultation par le titulaire le

Références:

A défaut de consultation par le titulaire, la notification est réputée faite huit jours après la mise à disposition.

En cas d'envoi électronique en LRAR :

Saisir ci-dessous la date de réception par le titulaire et les références du courrier électronique

Reçu par le titulaire le

Références:

En cas d'envoi postal en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent accord-cadre »

A,

le

Signature du titulaire

Accusé de réception en préfecture
 973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
 Date de télétransmission : 31/12/2021
 Date de réception préfecture : 31/12/2021

Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité de l'accord-cadre (2)
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
- que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
- et devant être exécutées par en qualité de :
 - cotraitant
 - soustraitant

A ,
 le (3)

Signature,

- (1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Date et signature originales.

Annotations ultérieures éventuelles

Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct. Cette partie non sous-traitée est au maximum de euros TTC.

Accusé de réception en préfecture
 973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
 Date de télétransmission : 31/12/2021
 Date de réception préfecture : 31/12/2021

ANNEXE - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires

(A reproduire pour chacun des opérateurs économiques concernés)

Acheteur : CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral)

4, Esplanade de la Cité d'Affaire

CS 36029

97357 MATOURY CEDEX

0594282828

SERVICE D'AGENCE DE VOYAGES

Désignation de l'opérateur économique de rattachement :

Nom de l'opérateur économique :

Si des établissements secondaires sont susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021
Date de réception préfecture : 31/12/2021

Nom Etablissement secondaire	SIRET	N°Compte	Adresse

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021
Date de réception préfecture : 31/12/2021

ANNEXE - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres

Acheteur : CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral)

4, Esplanade de la Cité d'Affaire

CS 36029

97357 MATOURY CEDEX

0594282828

SERVICE D'AGENCE DE VOYAGES

En cas de répartitions des prestations par membres du groupement, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021
Date de réception préfecture : 31/12/2021

Nom Membre groupement	SIRET	N°Compte

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021
Date de réception préfecture : 31/12/2021

ANNEXE - En cas de sous-traitance : Demande d'acceptation d'un sous-traitant

(A reproduire pour chacun des sous-traitants)

Acheteur : CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral)
 4, Esplanade de la Cité d’Affaire
 CS 36029
 97357 MATOURY CEDEX
 0594282828

Comptable assignataire des paiements : Le trésorier de Cayenne municipal
 SERVICE D'AGENCE DE VOYAGES

Sous-traitant n°....

Titulaire :

1/Désignation du sous-traitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :
 Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :
 Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :
 Sous le n°
 Téléphone :
 Télécopie :
 Courriel :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

.....
 Domicilié à :
 Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :
 Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :
 Sous le n°
 Téléphone :
 Télécopie :
 Courriel :

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ?

Oui Non

Accusé de réception en préfecture
 973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
 Date de télétransmission : 31/12/2021
 Date de réception préfecture : 31/12/2021

Cette information a une incidence sur la périodicité de versement des acomptes (article R2191-22 du code de la commande publique)

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021
Date de réception préfecture : 31/12/2021

2/ Montant des prestations sous-traitées

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée infra, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 onies de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
- Montant hors TVA :

3/ Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Un RIB du sous-traitant doit être joint

Compte à créditer :

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Modalités de variation des prix :

Les sous-traitants de premier rang bénéficient des dispositions relatives aux avances et acomptes.

4/ Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel

(à compléter le cas échéant)

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

<p>Le soumissionnaire/</p> <p style="text-align: center;"> Accusé de réception en préfecture 076 249730945-20211217-199a-AP2021CACL-DE Date de télétransmission : 31/12/2021 Date de réception préfecture : 31/12/2021 </p>
--

- Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;
- Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

5/ Déclaration du sous-traitant

- Le sous-traitant déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique.

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance

- oui non

Fait à, le

Le sous-traitant,

6/ Déclaration du titulaire

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (tel est le cas si le montant du contrat de sous-traitance est supérieur à 600 euros TTC)

- oui non

Fait à, le

Le soumissionnaire ou le titulaire,

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement par l'acheteur.

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20211217-199a-AP2021CACL-DE Date de télétransmission : 31/12/2021 Date de réception préfecture : 31/12/2021
--